

## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE



Papeete, le 19 novembre 2012

Destinataires : Tous Médias

Centre Maritime Commun de  
Polynésie française

Page 1 de 1

Tél : 54.16.15 / Fax : 42.39.15  
mrccpapeete@mail.pf

### COMMUNIQUE DE PRESSE

#### PARTICIPATION DES SERVICES DE L'ETAT A L'OPERATION REGIONALE DE CONTROLE DES PECHEES 'KURUKURU'

Sous la direction du Centre maritime commun de Polynésie française, créé il y a un an pour renforcer la capacité d'action collective des services de l'Etat en Polynésie, le patrouilleur Arago et un Gardian des Forces armées en Polynésie française ont participé du 12 au 16 novembre 2012 à l'opération régionale de contrôle des pêches Kurukuru.

Organisée chaque année par le centre opérationnel de l'Agence des pêches du Forum (FFA), cette opération mobilise de nombreux pays insulaires du Pacifique sud. Elle vise à vérifier le respect de la réglementation adoptée par la Commission des pêches du Pacifique Centre et Ouest (WCPFC), organisation régionale en charge de la gestion durable des ressources thonières du Pacifique central et occidental. La France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis apportent le soutien de leurs moyens aéronavals à cette opération.

La stratégie définie par le Centre maritime commun consistait cette année à orienter les contrôles dans la poche de haute mer située au nord-ouest de la zone économique exclusive de Polynésie française. Enclavée entre les zones économiques exclusives des îles Cook, des îles Kiribati et de Polynésie française, cette zone fait en effet l'objet d'un régime spécifique destiné à garantir qu'elle ne serve pas de plate-forme à des activités de pêche illicites dans les eaux sous juridiction voisines.

Le bilan des contrôles effectués par l'Arago est le suivant : neuf navires ont été contrôlés en trois jours et demi de patrouille, dont six se trouvaient en infraction (neuf infractions relevées dont du « shark finning »). La transmission aux Etats du pavillon des rapports d'inspection établis par le patrouilleur est en cours, et a d'ores et déjà conduit Fidji à ordonner à l'un de ses navires de faire immédiatement route vers Suva, son port d'attache, où il sera maintenu à quai pendant deux mois.

La réaction ferme des autorités fidjiennes s'inscrit dans le contexte de la publication par la Commission européenne d'une liste de pays dont la politique de lutte contre la pêche illicite est jugée insuffisante et sur laquelle figurent notamment les îles Fidji et le Vanuatu.